AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0314
FR0010309096-FS0099

28 janvier 2016

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CEGEREAL

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 janvier 2016, les sociétés NW. CGR 1 S.à r.l. (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), NW. CGR 2 S.à r.l. (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), NW. CGR 3 S.à r.l. (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), NW. CGR 4 S.à r.l. (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), NW. CGR 5 S.à r.l. (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), NW. CGR S.C.S. (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), NW. CGR GP S.à r.l. (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), NW. CGR Holding S.à r.l. (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) et NW. Europe Holdings S.à r.l. [1] (22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) (en ce compris les fonds visés ci-dessous, le « concert Northwood »), ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 26 janvier 2016 à la suite du règlement-livraison des actions acquises dans le cadre de l'offre[2], les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société CEGEREAL et détenir à cette date 13 130 927 actions CEGEREAL représentant autant de droits de vote, soit 98,19% du capital et des droits de vote de cette société[3], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
NW. CGR 1 S.à r.l.	2 674 302	19,999	2 674 302	19,999
NW. CGR 2 S.à r.l.	2 674 302	19,999	2 674 302	19,999
NW. CGR 3 S.à r.l.	2 644 885	19,78	2 644 885	19,78
NW. CGR 4 S.à r.l.	2 568 719	19,21	2 568 719	19,21
NW. CGR 5 S.à r.l.	2 568 719	19,21	2 568 719	19,21
NW. CGR S.C.S.	0	-	0	-
NW. CGR GP S.à r.l	0	-	0	-
NW. CGR Holding S.à r.l.	0	-	0	-
NW. Europe Holdings S.à r.l.	0	-	0	-
Total concert Northwood	**13 130 927**	**98,19**	**13 130 927**	**98,19**

[1] Contrôlées par les fonds Northwood (**A**) NW EUROPE (No.1) LIMITED Partnership, NW EUROPE (No.2) LIMITED Partnership, NW EUROPE Co-Invest (No.1) LIMITED Partnership, NW EUROPE Co-Invest (No.2) LIMITED Partnership et NW EUROPE Employees Co-Invest LIMITED Partnership, tous gérés par leur "*General Partner*", Northwood Canada AIV GP Limited Partnership (Alberta), (**B**) Northwood Employees LIMITED Partnership géré par son "*General Partner*", Northwood GP LLC, et (**C**) Northwood Real Estate Partners Europe LIMITED Partnership géré par son "*General Partner*", Northwood Canada AIV GP II Limited Partnership. Il est précisé que les sociétés NW. CGR 1 S.à r.l, NW. CGR 2 S.à r.l, NW. CGR 3 S.à r.l., NW. CGR 4 S.à r.l et NW. CGR 5 S.à r.l sont contrôlées par NW. CGR S.C.S, elle-même contrôlée par NW. CGR Holding S.à r.l, et gérée par NW. CGR GP S.à r.l., toutes deux contrôlées par NW. Europe Holdings S.à r.l (ces sociétés étant contrôlées au plus haut niveau par les fonds Northwood susvisés).

[2] Cf. notamment D&I 216C0063 du 8 janvier 2016 et D&I 216C0089 du 11 janvier 2016.

[3] Sur la base d'un capital composé de 13 372 500 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

A cette occasion, les sociétés NW. CGR 4 S.à r.l. et NW. CGR 5 S.à r.l., ont chacune déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société CEGEREAL.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition d'actions CEGEREAL par les sociétés NW. CGR 4 S.à r.l. et NW. CGR 5 S.à r.l. dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par le « concert Northwood »[4].

Il est rappelé qu'au résultat de l'offre publique susvisée, le « concert Northwood » détient 13 163 489 actions CEGEREAL représentant autant de droits de vote, soit 98,44% du capital et des droits de vote de cette société[5].

2. Les intentions du concert Northwood figurent dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[6] (article 223-17 III du règlement général).

[4] Cf. notamment D&I 216C0063 du 8 janvier 2016 et D&I 216C0089 du 11 janvier 2016.
[5] Cf. notamment D&I 216C0264 du 26 janvier 2016.
[6] Cf. notamment D&I 216C0063 du 8 janvier 2016 et note d'information ayant reçu le visa n°16-005 en date du 7 janvier 2016.